

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET DELIRE"

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET DELIRE"

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et plus particulièrement les compétences en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « d'élaboration d'une politique culturelle à l'échelle de la Communauté d'Agglomération » ;

Vu la délibération C- 66-06-2023 du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023 approuvant le Projet Scientifique et Culturel, Educatif et Social du réseau des Médiathèques et de la lecture publique.

L'Association « Lire et Délire » est une association loi 1901 qui propose tout au long de l'année des rendez-vous réguliers autour de la lecture (déstockage de livres, clubs de lecture, cafés philo, ateliers philo, spectacles / conférences avec l'animation Dimanche au marais, printemps des poètes).

Il est ainsi proposé un partenariat entre l'association « Lire et Délire » et la CAN, au travers de son réseau des médiathèques, pour la mise en œuvre d'un projet de lecture musicale, intitulé « *Au-delà des mots des femmes* », le samedi 7 décembre 2024 à la médiathèque Louis-Perceau de Coulon.

La CAN s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, un espace de la médiathèque de Coulon ainsi que le matériel de sonorisation adapté et du personnel qualifié durant la manifestation. La CAN prendra en charge 428 € TTC sur la base d'un devis de la Cie Atelier Zik ainsi que les frais afférents aux droits de diffusion du spectacle (SACEM, SACD).

L'association « Lire et Délire », pour sa part, prend en charge 420 € TTC sur la base d'un devis de la Cie Atelier Zik et s'engage à citer la participation de la CAN dans ses supports de communication ainsi qu'à faire mention du partenariat dans ses documents bilans.

Vu les crédits inscrits au Budget Principal ;

Considérant que ce partenariat s'inscrit pleinement dans le Projet Scientifique et Culturel, Educatif et Social du réseau des Médiathèques et de la lecture publique adopté par le Conseil d'Agglomération le 29 juin 2023 ;

Considérant qu'il importe de préciser les modalités d'organisation et les engagements des deux parties ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat avec l'association « Lire et Délire » pour la manifestation « *Au-delà des mots des femmes* » du 7 décembre 2024 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer ainsi que tout autre document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué